





Alsace Gamm@

Présentation de la solution

Version N°1.0 Émise le 20 décembre 2010

Vos interlocuteurs au CIVA 03 89 20 16 20:

Dominique WOLFF

e-mail: dominique@civa.fr

Béatrice FISCHER e-mail : <u>beatrice@civa.fr</u>





1.	Introduction	3
1.1	. Présentation	3
1.2	. Architecture	3
1.3	. A propos du présent document	3
2.	PERIMETRE FONCTIONNEL DE ALSACE GAMM@	4
2.1	. Gestion des informations de l'entrepositaire agréé	4
2.2	Gestion des DAE établis par les expéditeurs	10
2.3	. Impression d'un DAE/DSA	22
2.4	Gestion des DAE reçus par les destinataires	23
2.5	. DAE/DSA de secours	24
3.	Annexe	25
3.1	. Messages GAMMA envoyés par Alsace Gamm@	25
3.2	. Messages GAMMA reçus par Alsace Gamm@	25
3.3	. Liste exhaustive des fonctions de Alsace Gamm@, accessibles par l'interface Web	26



1. Introduction

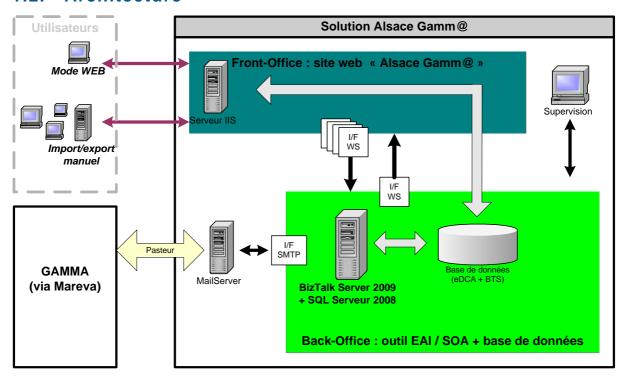
Présentation 1.1.

La solution Alsace Gamm@, dans sa globalité, est une plateforme de dématérialisation des documents d'accompagnement (DAE) et des documents simplifiés d'accompagnement (DSA) destinée aux négociants en vins et spiritueux ainsi qu'aux viticulteurs.

Cette solution est composée :

- D'un Front-Office, constitué d'une interface utilisateur WEB, sous forme d'extranet.
- D'un Back-Office, constitué d'une plateforme EAI gérant les flux XML (traitement et routage) et la communication avec les différentes entités en jeu (dont Mareva).

1.2. **Architecture**



A propos du présent document 1.3.

Le présent document décrit les fonctionnalités de Alsace Gamm@ qui concerne les DAE. Cependant, les DSA sont également pris en compte.

Leur gestion est très proche de celle des DAE, et les différences portent essentiellement sur certaines informations, propres aux DSA (valeur commerciale, notamment).

A noter que les DSA ne font pas l'objet d'apurements. C'est pourquoi Alsace Gamm@ ne propose pas de listes de DSA reçus.



2. Périmètre fonctionnel de Alsace Gamm@

2.1. Gestion des informations de l'entrepositaire agréé

Un utilisateur de Alsace Gamm@ est un entrepositaire agréé (EA) susceptible d'établir des DAE et des DSA en qualité d'expéditeur de marchandise, ou de recevoir des DAE qu'il doit apurer (totalement ou partiellement) en qualité de destinataire de marchandises.

2.1.1. Les informations de l'EA

Les informations à renseigner pour un EA sont les suivantes :

- Nom / raison sociale.
- Activité (négociant, viticulteur, entrepositaire).
- Adresse complète (n°, voie, CP, ville, pays).
- Téléphone.
- Télécopie.
- Numéro d'accises.
- Numéro de TVA.
- Liste des adresses email de l'EA.
- Liste des évènements pour lesquels un message est souhaité.

La page de gestion des informations de l'EA, accessible depuis l'item « Mon compte » du menu supérieur, se présente comme suit :



La seule action possible depuis la page « Informations EA » est « modifier » (permet de modifier les informations de l'EA, puis de les enregistrer).



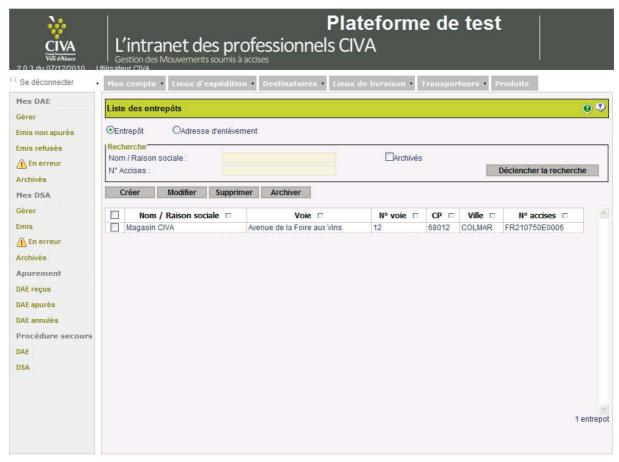
2.1.2. Les informations des entrepôts de l'EA (lieux d'expédition)

Le ou les entrepôts rattachés à l'EA doivent être désignés, car ils correspondent au lieu d'expédition réel des marchandises.

Les informations à renseigner pour un entrepôt sont les suivantes :

- Nom / raison sociale.
- Adresse complète (n°, voie, CP, ville, pays).
- Numéro d'accises.
- Bureau de Douane de rattachement.

La page de gestion des entrepôts de l'EA, accessible depuis l'item « Lieux d'expédition » du menu supérieur, se présente comme suit :



Les actions possibles depuis la page « Liste des entrepôts » sont :

- Créer un entrepôt (bouton « Créer »).
- Modifier un entrepôt (bouton « Modifier »).
- Supprimer un entrepôt (bouton « Supprimer », action possible si l'entrepôt n'est pas utilisé par un DAE/DSA).
- Réformer un entrepôt (bouton « Archiver », pour rendre un entrepôt inutilisable pour les nouveaux DAE/DSA).

Les critères de filtrage de la liste des entrepôts sont :

- Nom / Raison sociale.
- Numéro d'accises.
- Indicateur « Archivés » (permet de ne lister que les entrepôts archivés).



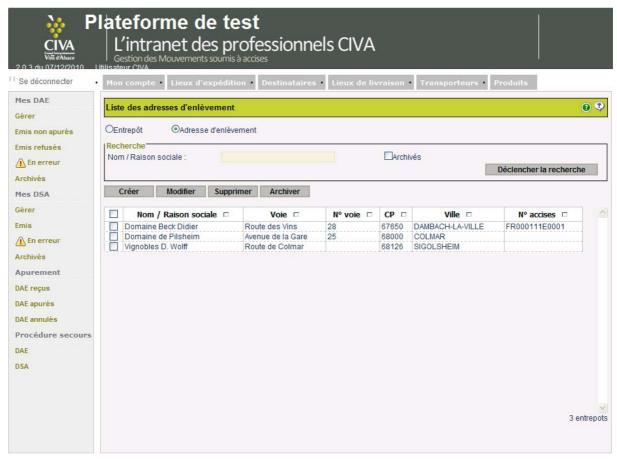
2.1.3. Les informations des adresses d'enlèvement (lieux d'expédition)

Dans le cadre de DAE/DSA pour enlèvement à la propriété, les adresses d'enlèvement doivent être préalablement définies.

Les informations à renseigner pour une adresse d'enlèvement sont les suivantes :

- Nom / raison sociale.
- Adresse complète (n°, voie, CP, ville, pays).
- Numéro d'accises.
- Bureau de Douane de rattachement.

La page de gestion des adresses d'enlèvement, accessible depuis l'item « Lieux d'expédition » du menu supérieur, se présente comme suit :



Les actions possibles depuis la page « Liste des adresses d'enlèvement » sont :

- Créer une adresse d'enlèvement (bouton « Créer »).
- Modifier une adresse d'enlèvement (bouton « Modifier »).
- Supprimer une adresse d'enlèvement (bouton « Supprimer », action possible si l'adresse d'enlèvement n'est pas utilisée par un DAE/DSA).
- Réformer une adresse d'enlèvement (bouton « Archiver », pour rendre une adresse d'enlèvement inutilisable pour les nouveaux DAE/DSA).

Les critères de filtrage de la liste des adresses d'enlèvement sont :

- Nom / Raison sociale.
- Indicateur « Archivés » (permet de ne lister que les adresses archivées).



2.1.4. Les informations des transporteurs

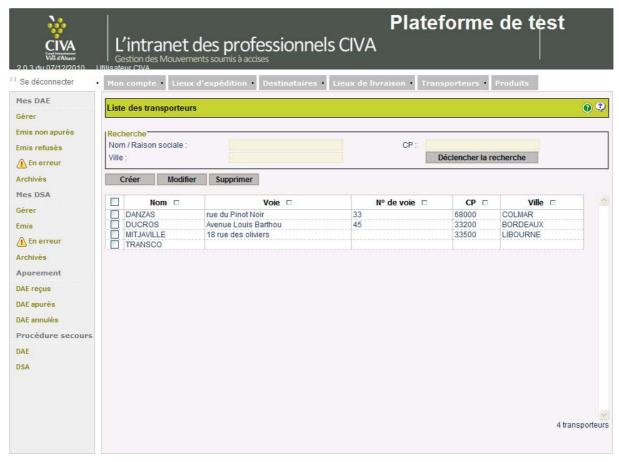
Afin d'apporter une aide à la saisie lors de l'établissement des DAE / DSA, Alsace Gamm@ permet de gérer un répertoire des transporteurs.

Ce répertoire est automatiquement enrichi ou mis à jour lors de la création manuelle ou de la modification des informations des transporteurs à partir des DAE et de DSA.

Les informations à renseigner pour une adresse d'enlèvement sont les suivantes :

- Nom / raison sociale.
- Adresse complète (n°, voie, CP, ville, pays).
- Numéro de TVA.

La page de gestion des transporteurs, accessible depuis l'item « Transporteurs » du menu supérieur, se présente comme suit :



Les actions possibles depuis la page « Liste des transporteurs » sont :

- Créer un transporteur (bouton « Créer »).
- Modifier un transporteur (bouton « Modifier »).
- Supprimer un transporteur (bouton « Supprimer », action possible si le transporteur n'est pas utilisée par un DAE/DSA).

Les critères de filtrage de la liste des transporteurs sont :

- Nom / Raison sociale.
- Ville.
- Code postal.



2.1.5. Les informations des destinataires

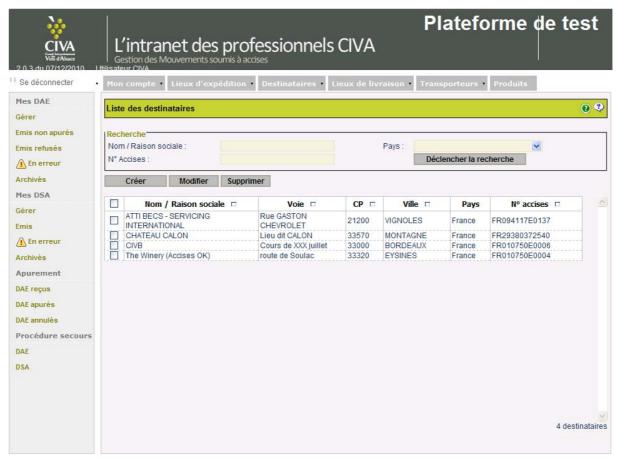
Afin d'apporter une aide à la saisie lors de l'établissement des DAE / DSA, Alsace Gamm@ permet de gérer un répertoire des destinataires. A noter que ce répertoire ne prend pas en compte les lieux de destination.

Ce répertoire est automatiquement enrichi ou mis à jour lors de la création manuelle ou de la modification des informations des destinataires (à partir des DAE et de DSA.

Les informations à renseigner pour une adresse d'enlèvement sont les suivantes :

- Nom / raison sociale.
- Adresse complète (n°, voie, CP, ville, pays).
- Numéro d'accises.

La page de gestion des destinataires, accessible depuis l'item « Destinataires » du menu supérieur, se présente comme suit :



Les actions possibles depuis la page « Liste des destinataires » sont :

- Créer un destinataire (bouton « Créer »).
- Modifier un destinataire (bouton « Modifier »).
- Supprimer un destinataire (bouton « Supprimer », action possible si le destinataire n'est pas utilisée par un DAE/DSA).

Les critères de filtrage de la liste des destinataires sont :

- Nom / Raison sociale.
- Numéro d'accises.
- Pays.



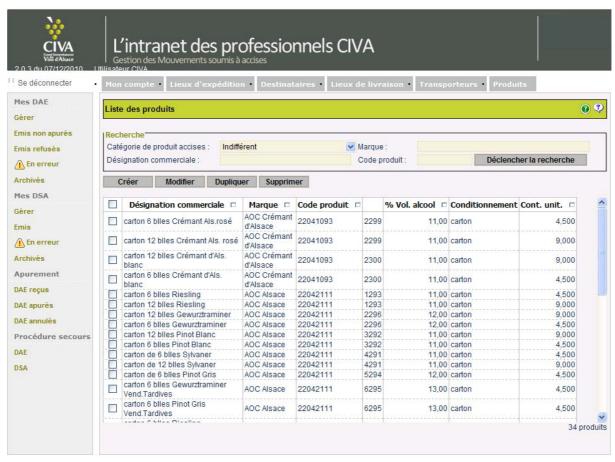
2.1.6. Le catalogue produit

Un catalogue produit spécifique Alsace est intégré à Alsace Gamm@ pour faciliter la déclaration des produits dans un DAE ou d'un DSA.

Les informations à renseigner pour un produit sont les suivantes :

- Catégorie de produit d'accises, code produit NC8 et code complémentaire.
- Liste des manipulations.
- Pourcentage d'alcool.
- Catégorie de produit viticole et zone viticole.
- Marque et désignation commerciale.
- Conditionnement et contenance unitaire.
- Pays tiers d'origine et pays tiers de destination.

La page de gestion du catalogue des produits, accessible depuis l'item « Produits » du menu supérieur, se présente comme suit :



Les actions possibles depuis la page « Liste des produits » sont :

- Créer un produit (bouton « Créer »).
- Modifier un produit (bouton « Modifier »).
- Supprimer un produit.

Les critères de filtrage de la liste des produits sont :

- Catégorie de produits accises.
- Marque.
- Désignation commerciale.
- Code produit (NC8).



2.2. Gestion des DAE établis par les expéditeurs

La gestion des DAE se fait depuis les listes des DAE suivantes :

- DAE actifs (DAE non encore validés par Gamma et donc sans n° CRA).
- DAE émis non apurés (DAE validés par Gamma et non encore apurés).
- DAE en erreur (DAE en erreur interne ou Gamma, donc à modifier pour correction).
- DAE archivés.

Chaque liste dispose de critères de filtrage permettant de faciliter la recherche d'un DAE donné et est réactualisée automatiquement toutes les 30 secondes.

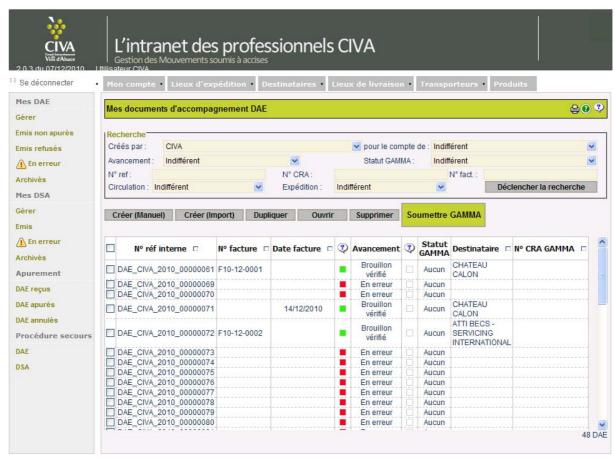
Le statut d'avancement et le statut Gamma sont associés à des symboles de couleur pour faciliter la visualisation et des info-bulles sont disponibles en plaçant la souris sur ces symboles (informations complémentaires sur l'avancement ou listes d'erreurs).

L'impression d'un DAE est accessible depuis toutes les listes.

2.2.1. Liste des DAE actifs (menu « Gérer »)

Les différentes actions possibles depuis cette page sont :

- Créer un DAE manuellement (par saisie manuelle de ses informations).
- Créer un DAE par import de données (respectant un format CSV spécifique).
- Modifier ou consulter un DAE.
- Supprimer un DAE.
- Soumettre un DAE à Gamma (pour validation et obtention d'un n° CRA).
- Imprimer un DAE.

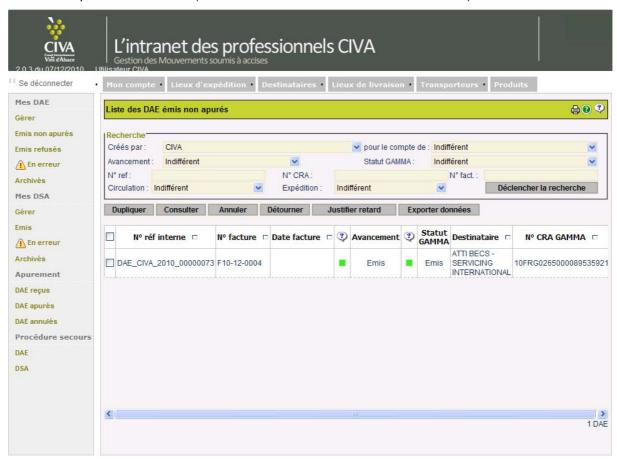




2.2.2. Liste des DAE émis non apurés

Les différentes actions possibles depuis cette page sont :

- Consulter.
- Dupliquer.
- Annuler (pour demander l'annulation).
- Détourner (pour effectuer un changement de destinataire ou de lieu de livraison).
- Justifier le retard du certificat de réception.
- Exporter les données (sous forme de fichier DFR801 au format XML).



2.2.2.1. Justification du retard

La justification de retard d'un DAE se fait en cliquant sur le bouton « Justifier retard ». Cela ouvre la page suivante :



2.2.2.2. Annulation d'un DAE

La demande d'annulation d'un DAE se fait en cliquant sur le bouton « Annuler ». Cela ouvre la page suivante :



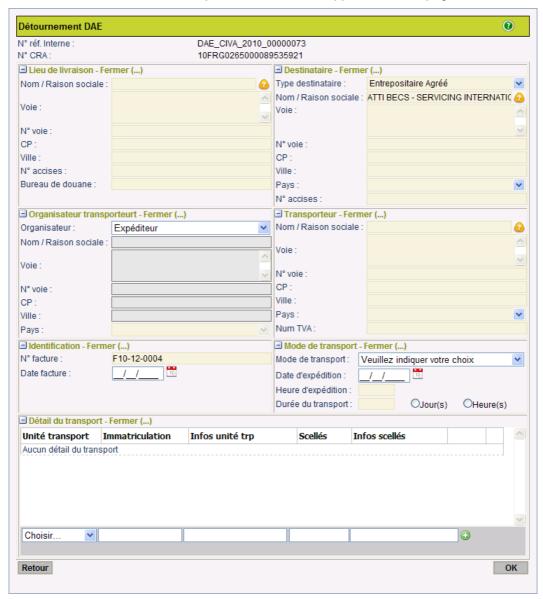


2.2.2.3. Détournement d'un DAE

La demande de détournement d'un DAE se fait en cliquant sur le bouton « Détourner ». Cela ouvre la page suivante :



Pour renseigner les nouvelles informations, cliquer sur les signes « + » de chaque rubrique concernée par le détournement. Si toutes les rubriques sont ouvertes, l'apparence de la page est la suivante :

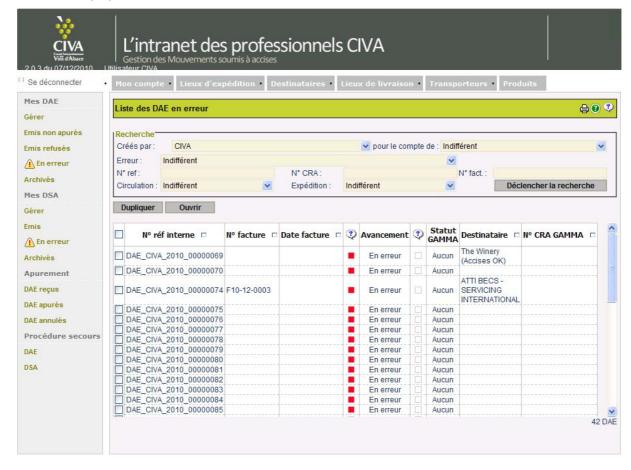




2.2.3. Liste des DAE en erreur

Outre l'action « Imprimer », les actions disponibles depuis cette page sont :

- Ouvrir (pour consultation ou modification).
- Dupliquer.



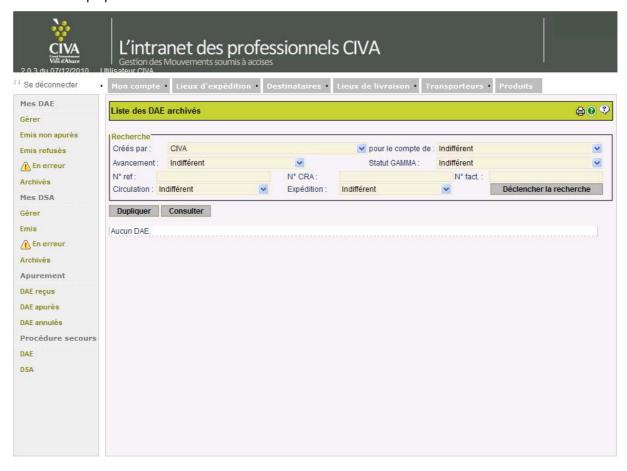


2.2.4. Liste des DAE archivés

Cette page affiche la liste des DAE qui ont terminé leur cycle de vie, à savoir ceux qui ont été apurés, annulés ou clôturés.

Outre l'action « Imprimer », les actions disponibles depuis cette page sont :

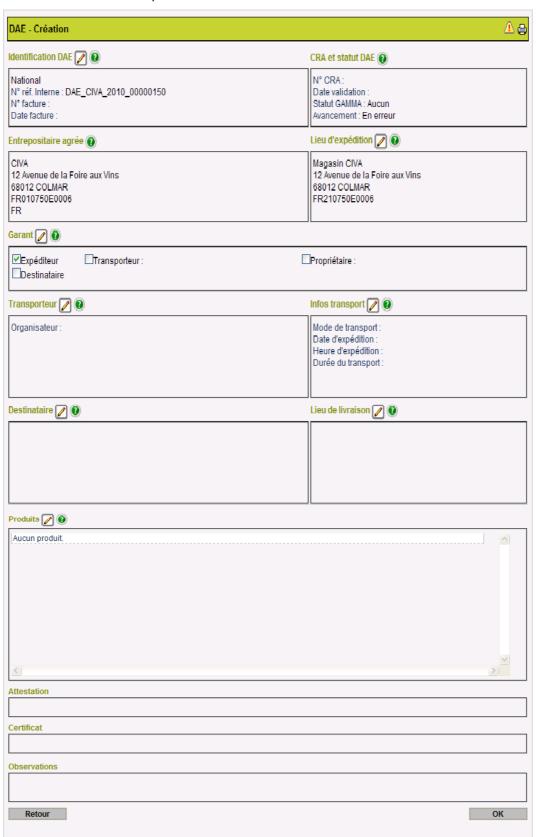
- Ouvrir (pour consultation).
- Dupliquer.





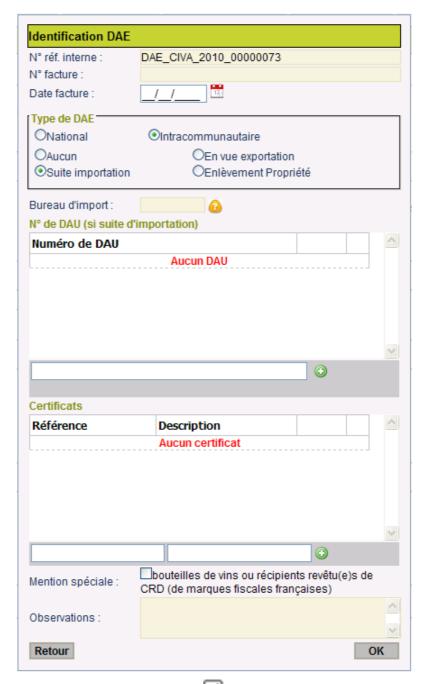
2.2.5. Formulaire de création d'un DAE

Dans ce formulaire, chaque bouton « crayon » permet d'ouvrir une fenêtre permettant de saisir les informations des diverses rubriques du DAE.





2.2.6. Page de saisie des informations d'identification



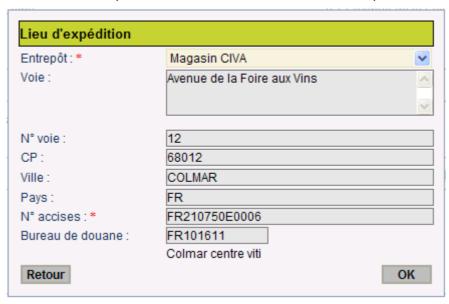
Cette page, accessible en cliquant sur le bouton du cadre « Identification DAE », permet de saisir les informations suivantes :

- Numéro de référence interne du DAE / DSA.
- Numéro et date de facture.
- Type de DAE (National ou intracommunautaire).
- Type de circulation (En vue d'exportation, en suite d'importation enlèvement propriété ou aucune de ces options).
- Liste des certificats.
- En cas de suite d'importation, une liste de DAU ainsi qu'un bureau d'importation doivent être renseignés.



2.2.7. Page de saisie des informations du lieu d'expédition

Cette page est accessible en cliquant sur le bouton du cadre « Lieu d'expédition ».



Elle permet de désigner le lieu d'expédition :

- L'entrepôt pour un DAE/DSA normal.
- L'adresse d'enlèvement, pour un DAE/DSA avec enlèvement à la propriété.

2.2.8. Page de saisie des informations sur le garant

Cette page, accessible en cliquant sur le bouton od du cadre « Garant », permet de désigner le ou les garants de l'expédition :

Si les garants sont uniquement l'expéditeur et/ou le destinataire, aucune information complémentaire n'est à indiquer.



Si l'un des garants est le transporteur ou le propriétaire des marchandises, leurs adresses respectives doivent être saisies.





2.2.9. Page de saisie des informations sur le transporteur

Cette page est accessible en cliquant sur le bouton du cadre « Transporteur ».



Elle permet de désigner l'organisateur du transport ainsi que la société de transport assurant le premier transport.

2.2.10. Page de saisie des informations sur le transport

Cette page est accessible en cliquant sur le bouton du cadre « Infos transport ».



Elle permet de définir les conditions de transport :

- Mode de transport.
- Date et heure d'expédition.
- Durée du transport (en jours ou en heures).
- Liste des unités de transport (conteneur, véhicule, remorque, tracteur) avec leur identification et les informations sur leurs scellés.



2.2.11. Page de saisie des informations sur le destinataire

Cette page est accessible en cliquant sur le bouton du cadre « Destinataire ».



Elle permet de définir le type de destination et de désigner le destinataire.

Si le destinataire existe dans le répertoire des destinataires, il suffit de cliquer sur le bouton situé à droite du champ « Nom / Raison sociale » pour ouvrir ce répertoire.

Si le destinataire n'existe pas encore dans le répertoire des destinataires, il faut renseigner les différents champs présents (le destinataire sera alors automatiquement ajouté au répertoire).

Pour vérifier le n° d'accises auprès de SEED, il suffit de cliquer sur le bouton situé à droite du champ « N° accises ». Si le n° d'accises est reconnu par SEED, les informations d'adresse seront automatiquement placées dans les champs de saisie adéquats.

2.2.12. Page de saisie des informations sur le lieu de livraison

Cette page est accessible en cliquant sur le bouton du cadre « Lieu de livraison ».



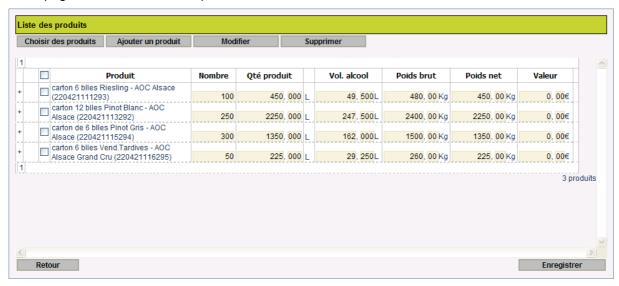
Elle permet de désigner le lieu de livraison (adresse ou bureau de douane, dans le cas d'un export).

Une liste des bureaux de douanes est accessible en cliquant sur le bouton 2 situé à droite du champ « Bureau de douane ».



2.2.13. Page de saisie de la liste des produits

Cette page est accessible en cliquant sur le bouton du cadre « Produits ».



Elle permet d'ajouter des produits au DAE :

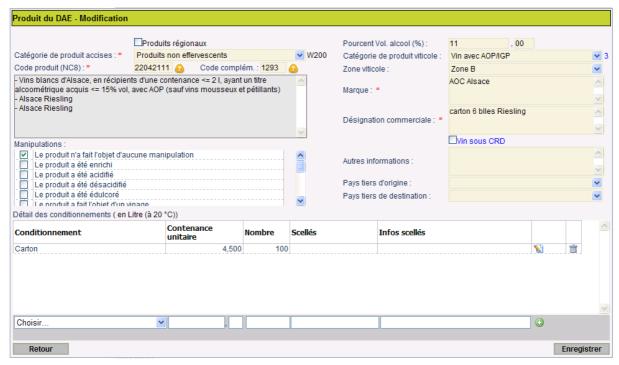
- Soit en les décrivant exhaustivement à partir d'un formulaire vierge.
- Soit en les choisissant dans le catalogue, s'ils y ont été préalablement créés.

les informations quantitatives (nombre, volumes, poids) peuvent être directement saisies dans les champs, à l'instar de ce qui peut être fait avec un tableur (à condition qu'il n'y ait qu'un seul type de conditionnement par produit).

La modification des caractéristiques d'un produit, ainsi que la saisie des informations de scellés, se fait en cochant le produit à modifier, puis en cliquant sur le bouton « Modifier ».

2.2.13.1. Ajout d'un produit non décrit dans le catalogue

Pour accéder à cette page, cliquer sur le bouton « Ajouter un produit ».

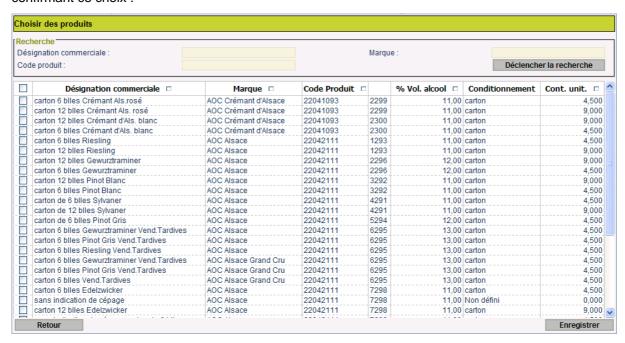


C'est notamment dans cette page qu'il est possible de définir plusieurs types de conditionnement pour un même produit (il faut alors indiquer le nombre de chacun des types de conditionnement).



2.2.13.2. Ajout d'un ou plusieurs produits du catalogue

L'ajout d'un ou plusieurs produits du catalogue se fait en cliquant sur le bouton « Choisir des produits », puis, dans la liste qui s'ouvre alors, en cochant le ou les produits à ajouter au DAE puis en confirmant ce choix :



2.2.13.3. Gestion des erreurs sur les produits

Dans la liste des produits d'un DAE/DSA, le symbole Précède les produits incorrectement renseignés. Pour faire apparaître la liste des erreurs concernant un produit, il suffit de cliquer sur le symbole placé en regard de ce produit :

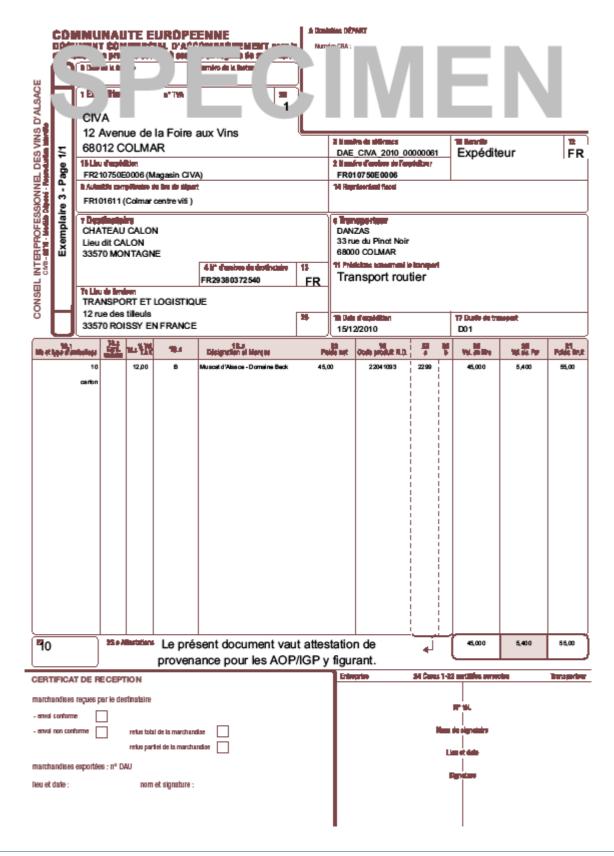


NB : Le symbole 4 est également présent en haut, à droite du formulaire DAE/DSA. Il donne accès à la liste des erreurs du DAE/DSA, dans laquelle sont reprises les erreurs propres au DAE/DSA et les erreurs liées à leurs produits.



2.3. Impression d'un DAE/DSA

L'impression se fait sur format A4, après choix des feuillets (1 à 5) et du nombre de copies. Elle génère un fichier PDF qui peut être imprimé ou enregistré (ouverture automatique du lecteur PDF installé sur le poste de travail). Pour exemple, un DAE :





2.4. Gestion des DAE reçus par les destinataires

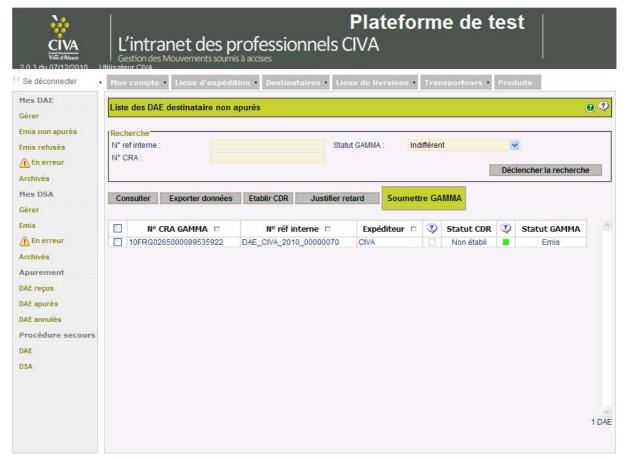
La gestion des DAE reçus en qualité de destinataire se fait depuis les listes des DAE suivantes :

- DAE reçus (DAE non encore apurés).
- DAE apurés.
- DAE annulés.

L'impression d'un DAE est accessible depuis toutes les listes.

2.4.1. Gestion des DAE reçus

2.4.1.1. Page « Liste des DAE destinataires non apurés »



Les différentes actions possibles depuis cette page sont :

- Consulter un DAE.
- Etablir CDR (= accusé de réception) pour apurement total ou partiel.
- Justifier un retard.
- Soumettre le certificat de réception à Gamma.

Les critères de filtrage de la liste des DAE destinataires non apurés sont :

- Numéro de référence interne.
- Numéro de CRA.
- Statut Gamma.



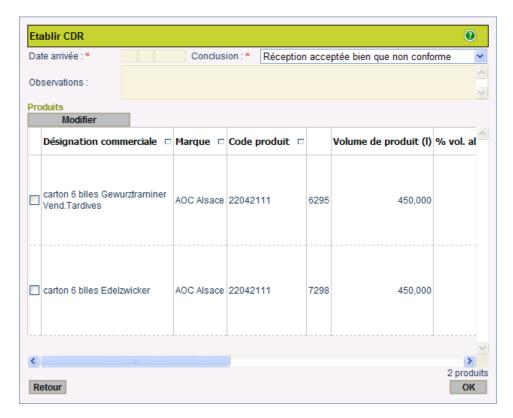
2.4.1.2. Page d'établissement du CdR (apurement total)

En choisissant une conclusion de type « Acceptée », la page d'apurement se présente comme cidessous et ne permet de saisir que la date d'apurement et des observations.



2.4.1.3. Page d'établissement du CdR (apurement partiel)

En choisissant une conclusion de type « Refusée », la page d'apurement se présente comme cidessous et permet de d'indiquer, pour chaque produit, les volumes en défaut ou en excès, ainsi que les raisons du refus.



2.4.2. Liste des DAE apurés

Identique à la fenêtre des DAE reçus, avec uniquement la possibilité de visualiser les DAE.

2.4.3. Liste des DAE annulés, détournés ou clôturés

Identique à la fenêtre des DAE reçus, avec uniquement la possibilité de visualiser les DAE.

2.5. DAE/DSA de secours

La gestion des DAE/DSA de secours est identique à celles des DAE/DSA actifs, à l'exception de la possibilité de saisir le numéro de CRA avant soumission à Gamma.



3. Annexe

3.1. Messages GAMMA envoyés par Alsace Gamm@

Action effectuée depuis Alsace Gamm@	Message à envoyer
Soumission d'un DAE	MFR815
Soumission d'un DAE incomplet (enlèvement à la propriété)	MFR1004
Soumission d'un DAE complété (enlèvement à la propriété)	MFR1006
Demande d'annulation d'un DAE	MFR810
Demande de changement de destinataire d'un DAE	MFR813
Justification du dépassement du délai de l'envoi du certificat de réception	MFR837
Soumission d'un DSA	MFR815DSA
Soumission d'un DSA incomplet (enlèvement à la propriété)	MFR1004DSA
Soumission d'un DSA complété (enlèvement à la propriété)	MFR1006DSA
Demande d'annulation d'un DSA	MFR810DSA
Envoi du certificat de réception	MFR818
Justification du dépassement du délai de l'envoi du certificat de réception	MFR837

3.2. Messages GAMMA reçus par Alsace Gamm@

Notification Gamma	Message reçu
Notification de l'émission d'un DAE (attribution d'un N° d'ARC)	MFR801
Notification de validation de l'annulation d'un DAE	MFR810
Notification de validation d'un DAE incomplet (enlèvement à la	
propriété)	MFR1005
Notification d'expiration du délai d'envoi du certificat de réception	MFR802
Justification du dépassement du délai de l'envoi du certificat de	
réception	MFR837
Notification du bon à exporter (BAE) de la déclaration à l'export	MFR829
Notification de l'émission d'un DSA	MFR801DSA
Notification de l'annulation d'un DSA	MFR810DSA
Notification de validation d'un DSA incomplet (enlèvement à la	
propriété)	MFR1005DSA
Notification d'arrivée d'un DAE émis	MFR801
Notification de l'annulation d'un DAE	MFR810
Notification de de validation du changement de destinataire	MFR813
Notification de changement de destinataire à l'ancien destinataire	MFR803
Notification d'apurement ou de refus (total ou partiel)	MFR818
Notification d'expiration du délai d'envoi du certificat de réception	MFR802
Justification du dépassement du délai de l'envoi du certificat de	
réception	MFR837
Message d'erreur fonctionnelle	MFR906
Message d'erreur de format	MFR917



3.3. Liste exhaustive des fonctions de Alsace Gamm@, accessibles par l'interface Web

3.3.1. Fonctions de gestion locale

- Modification des informations de l'EA (identification, adresse, liste d'emails).
- Création, modification, suppression, réforme d'entrepôts de l'EA.
- Création, modification, suppression, réforme d'adresses d'enlèvement.
- Création, modification, suppression de destinataires.
- Création, modification, suppression de transporteurs.
- Création, modification, duplication, suppression de produits du catalogue.
- Création manuelle, modification, suppression, impression de DAE.
- Création manuelle, modification, suppression, impression de DSA.
- Création manuelle, modification, suppression, impression de DAE de secours.
- Création manuelle, modification, suppression, impression de DSA de secours.
- Consultation des DAE expéditeur dans 5 listes :
 - Liste des DAE actifs (non encore émis).
 - Liste des DAE émis non apurés.
 - Liste des DAE émis refusés (totalement ou partiellement).
 - Liste des DAE en erreur (actifs, non émis, avec échec du contrôle interne ou retour d'erreur de Gamma).
 - Liste des DAE archivés.
- Consultation des DSA expéditeur dans 4 listes :
 - Liste des DSA actifs (non encore émis).
 - Liste des DSA émis.
 - Liste des DSA en erreur (actifs, non émis, avec échec du contrôle interne ou retour d'erreur de Gamma).
 - Liste des DSA archivés.
- Consultation des DAE destinataires dans 3 listes :
 - Liste des DAE reçus (non encore apurés).
 - Liste des DAE apurés.
 - Liste des DAE annulés (annulés, clôturés ou détournés).
- Consultation des DAE/DSA expéditeur de secours dans 2 listes :
 - Liste des DAE de secours (actifs, non émis).
 - Liste des DSA de secours (actifs, non émis).

3.3.2. Fonctions d'échange avec Gamma

- Soumission d'un DAE/DSA (envoi, selon le cas, d'un MFR815, MFR1004, MFR1006, MFR815DSA, MFR1004DSA ou MFR1006DSA).
- Demande d'annulation d'un DAE/DSA (envoi, selon le cas, d'un MFR810 ou d'un MFR810DSA).
- Demande de détournement (changement de destinataire ou de lieu de livraison, avec modification éventuelle du transporteur.
- Justification de retard en cas de délai de détournement dépassé ou de délai retour CdR dépassé (envoi d'un MFR837) d'un DAE expéditeur.



- Envoi du certificat de réception d'un DAE destinataire.
- Justification de retard en cas de délai de détournement dépassé ou de délai retour CdR dépassé (envoi d'un MFR837) d'un DAE destinataire.
- Réception de la validation d'un DAE/DSA par Gamma (réception d'un MFR801, MFR1005, MFR801DSA ou MFR1005DSA).
- Réception du certificat de réception d'un DAE expéditeur (Réception d'un MFR818).
- Réception de la notification de retard en cas de délai de détournement dépassé ou de délai retour CdR (réception d'un MFR802).
- Réception de la justification de retard (réception d'un MFR837).
- Réception d'une notification d'annulation de DAE/DSA (réception d'un MFR810 ou MFR810DSA).
- Réception d'une notification de détournement (réception d'un MFR803 ou MFR813).
- Réception d'une notification de clôture (réception d'un MFR905).
- Réception des messages d'erreur (réception d'un MFR906 ou MFR917).
- Réception de la validation d'un certificat de réception d'un DAE destinataire (réception d'un MFR818).